



MRC de La Matapédia

123, rue Desbiens, local 501
Amqui (Québec) G5J 3P9

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-10
VISANT LA MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS PUBLIC EST DONNÉ
À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-10

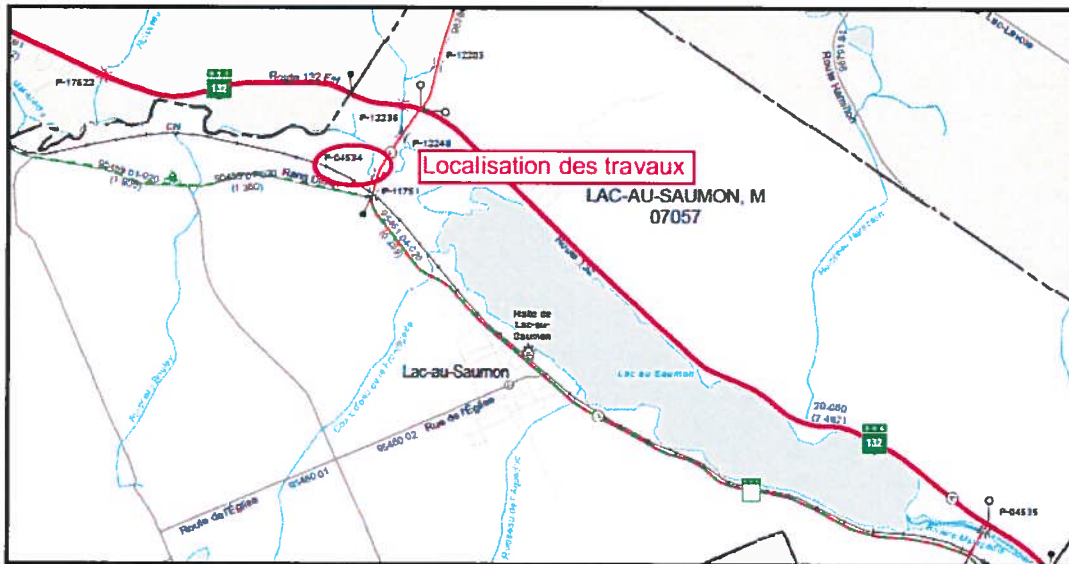
1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2016, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2016-10 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC dans le but d'obtenir une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable telle que présentée au résumé ci-après :

RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION APPORTÉE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

La modification proposée au schéma d'aménagement par le projet de règlement 2016-10 vise l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable afin de permettre la construction du pont P-18641 qui remplacera le pont P-04534 situé sur la route Saint-Edmond à l'ouest du Lac-au-Saumon.

Le nouveau pont réalisé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec répondra aux normes de construction actuelles en plus de satisfaire aux critères concernant la sécurité du public, l'écoulement naturel des eaux, l'intégrité du territoire, la protection de l'environnement et l'intérêt public.

Cette modification du schéma d'aménagement implique l'obligation pour la municipalité de Lac-au-Saumon de modifier sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte des dispositions contenues dans le projet de règlement no 2016-10.



2. Le projet de règlement no 2016-10 sera soumis à la consultation de la population lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 17 août 2016 à 19h30, au 123, rue Desbiens, 4^{ème} étage, terrasse Sainte-Ursule, à Amqui. Au cours de cette assemblée, la Conseil de la MRC présentera la modification proposée par ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement no 2016-10 ainsi que le document indiquant les modifications que la municipalité de Lac-au-Saumon devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, peuvent être consultés au bureau de la MRC de La Matapédia, situé au 123, rue Desbiens, 5^{ème} étage, terrasse Sainte-Ursule, à Amqui du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui, ce 10^{ème} jour du mois de juin 2016


Le secrétaire-adjoint

Joël Tremblay